



Secteur STAGIAIRES

stagiaires@bordeaux.snes.edu

François Boudet : 06 79 96 62 26

Maitane Cocagne : 06 12 51 76 56

Lettre d'information n°5

Le SNES-FSU met à disposition toutes les informations pour réussir sa première mutation !

Le serveur SIAM pour les mutations sera ouvert du 8 au 29 novembre midi.

Le secteur "concours/stagiaires" du SNES Bordeaux organise des temps d'information au cours du mois de novembre :

- **le vendredi 10/11** à l'INSPÉ à Mérignac entre 12h30 et 13h30 (explication express)
- **le mercredi 15/11** en visio entre 17h00 et 19h00 (formation détaillée)
- **le jeudi 23/11** stage "rentrée et mutation" toute la journée à l'Athénée municipal à Bordeaux (explications détaillées, réponse aux questions, cas pratique et suivi individuel)



Pour participer, contactez le secteur "concours/stagiaires" par mail (voir ci-dessous). Ces temps d'information sont encore ouverts aux non-adhérent·es, profitez-en !

Les adhérent·es vont recevoir avant la rentrée une publication spéciale "mutations 2024" pour expliquer toute la procédure de mutation et être accompagné·es jusqu'en juin. Vous avez toutes et tous accès au "[portail mutation](#)" sur le site national du SNES : Vous y trouverez les explications du mouvement, le calendrier, les barèmes des mouvements des années précédentes, un calculateur de barème, et une fiche de suivi par le SNES de votre mutation 2024.

Pour toute question

- Contactez-nous par mail : stagiaires@bordeaux.snes.edu
- Contactez-nous par téléphone 06 79 96 62 26 ou 06 12 51 76 56
- Contactez la permanence du SNES Bordeaux entre 14h et 17h30 : 05 57 81 62 40 ou passez en présentiel au 138 rue de Pessac

Le SNES-FSU vous accompagne jusqu'à votre résultat définitif durant l'été !

Nous vous encourageons à faire suivre votre demande de mutation par le SNES-FSU afin de bénéficier de conseils stratégiques, de vérification des pièces justificatives puis des barèmes en janvier. Vous pouvez le faire directement depuis votre espace adhérent, ou si vous ne l'êtes pas encore, en cliquant [ici](#)

(le calculateur de barème vous permet aussi en fin de calcul de générer une fiche de suivi avec les informations que vous avez rempli pour le calcul)

L'action du SNES-FSU ne se limite pas à de l'information et du conseil pendant cette période :

- Nous vous accompagnons à partir du 30 novembre pour transmettre vos vœux par voie hiérarchique et préciser en rouge votre barème sur le document de confirmation à imprimer. Contactez-nous à ce moment-là si vous avez des questions.
- A partir du mois de janvier vous pouvez prendre connaissance de votre barème et nous signaler toute information qui paraît différente de ce que nous vous avons expliqué afin de faire corriger votre barème et même modifier vos vœux si l'administration se trompe ou que votre situation a évolué (RQTH reçue, situation familiale qui a évolué, etc.).
- A partir du mois de mars, si vous souhaitez faire une demande de recours pour obtenir une révision de la mutation, nous vous conseillons vivement de mandater le syndicat pour appuyer votre dossier et accélérer la procédure. Il nous faudra alors toutes vos informations et il faudra être adhérent·e.
- Durant le mois de mars nous mettons en relations les stagiaires qui ont saisi une fiche de suivi avec la section académique du SNES de l'académie obtenue, pour vous aider au mieux à préparer la phase intra-académique de mutation.

Adhérer au SNES-FSU pour défendre ses droits et être accompagné·e !

Le SNES-FSU est le seul syndicat qui est présent toute l'année à l'INSPÉ les jours de formation pour vous informer et répondre aux questions.

Le SNES-FSU est aussi le seul syndicat à être organisé avec des militant·es spécifiquement chargé·es des questions "stagiaires" et qui peuvent répondre rapidement et avec précision aux questions posées.

Le SNES-FSU est enfin le seul interlocuteur que vous aurez cette année qui n'intervient à aucun moment dans le processus de titularisation, ce qui vous permet librement de nous partager vos difficultés de stage ou relationnelles avec votre tuteur·trice, formateurs·trices, chef·fe d'établissement, etc.

Sans syndiqué·e pas de syndicat, donc pas d'information et d'accompagnement !

Chaque année près de 40% des fonctionnaires stagiaires se syndiquent au SNES-FSU. C'est la reconnaissance de la qualité du travail que nous essayons de faire entre collègues pour avoir les meilleures conditions de travail possibles. Pour les mutations, la titularisation, les batailles pour une meilleure rémunération, nos interventions pour améliorer le métier, syndiquez-vous ! <https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>

Adhérer au SNES-FSU

SNES-FSU section académique de Bordeaux

05.57.81.62.40 | <https://bordeaux.snes.edu/> | s3bor@snes.edu
SNES-FSU, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux